

Metz, le 15 octobre 2012



**ACOP-F**

Association des  
Conseillers d'orientation-Psychologues  
France

Siège 41 rue Gay Lussac 75005 Paris  
[www.acop-asso.org](http://www.acop-asso.org)

Membre de la  
Société Française de psychologie  
[www.sfpsy.org](http://www.sfpsy.org)

et de l'  
Association Internationale  
d'Orientation Scolaire et  
Professionnelle  
[www.iaevg.org](http://www.iaevg.org)

Congrès International  
Montpellier 2013  
En partenariat avec l'IAEVG

« L'Orientation : un droit de  
l'Homme ou du citoyen ? »

A l'attention de  
Monsieur Vincent PEILLON  
Ministre de l'Éducation nationale  
110, rue de Grenelle 75007 Paris

et Madame George PAU-LANGEVIN  
Ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale,  
chargée de la Réussite éducative

**Copie à**

M. Bruno JULLIARD, Conseiller auprès du Ministre  
M. Bernard LEJEUNE, Conseiller social auprès du ministre  
M. Daniel ASSOULINE, Chargé de mission sur l'orientation et l'enseignement  
professionnel  
M. Marc Pierre MANCEL Conseiller chargé de la santé, des fonds sociaux, du  
handicap, du sport, des primo-arrivants et des relations avec les associations  
afférentes à ces domaines  
Mme Laura ORTUSI Conseillère chargée du pilotage de la politique en matière  
d'orientation et des relations interministérielles dans le domaine des actions  
communes pour la réussite éducative  
Mme Cecile BOURLIER Conseillère chargée de l'éducation prioritaire, de la  
lutte contre les inégalités et les discriminations et contre l'absentéisme et le  
décrochage scolaire

Objet : demande d'audience

Monsieur le Ministre ,

Après trois mois de débat, le rapport de synthèse issu de la concertation sur la  
refondation de l'École a été remis au Président de la République. Nous avons lu  
attentivement les préconisations qui y sont formulées en matière d'orientation.

L'ACOP-F a participé à différents groupes de travail – « *une école plus juste pour tous  
les territoires* », « *la prévention du décrochage* » et bien évidemment celui concernant  
« *le SPO* ». A chaque fois, nous avons rappelé le sens de notre contribution à la  
réussite éducative de tous les élèves et notre conception de l'orientation. Nous avons  
également souligné notre rôle de psychologue impliqué dans une relation de conseil,  
d'accompagnement et de prise en compte du handicap et tenté de témoigner, en vain  
semble-t-il, de ce qu'en tant que professionnel nous entendons et réalisons au  
quotidien.

Selon de nombreuses enquêtes, les jeunes ont de plus en plus de mal à se projeter  
dans l'avenir et dans un monde qui leur offre peu d'opportunités. Ils sont de plus en  
plus nombreux à considérer l'orientation comme une source d'inquiétude et d'angoisse.  
Très souvent, cette appréhension a des répercussions négatives sur leur façon de  
s'investir dans les apprentissages. Enfermés dans la crainte du chômage, ils se posent  
sans cesse la question de « l'utilité des enseignements » qui leur sont proposés. Ils  
acceptent les exigences disciplinaires pour autant que « ça leur rapporte » le métier

Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues de France

**Contacts** : Président [dominique.hocquard@acop-asso.org](mailto:dominique.hocquard@acop-asso.org) 06 83 29 38 37 , CIO Metz Gare, 6 rue François de Curel METZ 03 87 75 33 94  
Secrétaire Générale [sylvie.amici@acop-asso.org](mailto:sylvie.amici@acop-asso.org) 06 67 68 69 54, CIO Aulnay/Sevran, 14 rue du Cdt Brasseur Aulnay s/Bois

dont ils rêvent et auquel, croient-ils, ils ont droit, quel que soit leur investissement dans les apprentissages proposés. Ce qui « compte », à leurs yeux, c'est la formation et le diplôme qui leur « garantira » l'accès à l'emploi « choisi » sans pouvoir entendre que c'est aussi la qualité de leur formation intellectuelle et leur connaissance de la culture sur laquelle se fonde le monde dans lequel ils vivent qui sera leur meilleure arme pour y trouver une place. Seuls ceux que leur milieu familial et social protège un tant soit peu de cette pression trouvent la sérénité qui leur donne le loisir d'apprendre pour comprendre le monde.

Pensez-vous vraiment Monsieur le Ministre que ce soit en parlant des métiers dès la sixième que l'on va créer les conditions qui permettront de former nos enfants aux enjeux et aux exigences auxquels nos sociétés sont confrontées ?

Pensez-vous réellement que c'est en les acculturant le plus tôt possible au monde de l'entreprise que vous donnerez aux plus défavorisés d'entre eux l'ambition de s'élever le plus possible ?

Vouloir faire porter à l'école et à l'orientation la responsabilité de l'échec de certains jeunes, vouloir les désigner comme les « lieux » par excellence des inégalités au prétexte qu'ils seraient trop éloignés du monde économique et de l'entreprise n'est pas très juste. En tout cas, c'est une façon toute rhétorique d'esquiver la réflexion à mener pour vivifier les principes d'une éducation et donc d'une instruction ô combien nécessaire pour entretenir la vigueur de notre République.

Vous comprendrez dans ces conditions, avec quelles réserves les collègues ont accueilli les propositions formulées par les rapporteurs des différents groupes de travail mis en place dans le cadre de la concertation.

CO-P, Directeur de CIO, sont des métiers de l'Education nationale concernés par la plupart des thèmes proposés et rien ne justifie qu'ils aient été oubliés dans le rapport de la concertation. Alors que les notions de justice, de réussite éducative, sont mises en avant, que le thème des inégalités est fortement souligné, pourquoi n'avoir pas fait référence à des professionnels qui ont historiquement démontré leur implication dans le processus de démocratisation du système éducatif ?

Que penser par ailleurs de l'accord entre l'Association des Régions de France et l'Etat, en pleine concertation et qui entérine la mise en place d'un Service public régional de l'orientation animé par les Régions et au plus près des logiques économiques et du marché de l'emploi? Dans ce schéma que deviennent les CO-P et les DCIO ? Que deviennent leurs missions ?

En quoi la co-éducation étendue aux régions, aux entreprises... est-elle à même de fonder une politique éducative ambitieuse et juste, capable d'enrayer les inégalités ? Pour ce qui concerne l'orientation, nous réaffirmons une spécificité globale de l'orientation initiale et la nécessité d'avoir les moyens d'action en ce domaine. Nous tenons à préciser par ailleurs que l'orientation initiale ne coïncide pas avec la conception, certes tout à fait légitime de l'insertion territoriale, généralement thématisée comme un problème public lié à l'emploi, comme une urgence à résoudre (le chômage des 16/25 ans) et pensée dans les termes de la cohésion sociale, de la croissance et de la bataille pour l'emploi.

Pour l'ACOP-F l'orientation initiale est

- un acte global, progressif, ouvert, réversible et concernant tous les jeunes.
- un acte éducatif, accompagnant le développement de tous les élèves s'adressant à tous les élèves et pas seulement à ceux qui sont en difficulté.
- un acte éducatif prenant en compte la réalité de l'enfant ou de l'adolescent dans sa globalité.

Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues de France

**Contacts** : Président [dominique.hocquard@acop-asso.org](mailto:dominique.hocquard@acop-asso.org) 06 83 29 38 37, CIO Metz Gare, 6 rue François de Curel METZ 03 87 75 33 94  
Secrétaire Générale [sylvie.amici@acop-asso.org](mailto:sylvie.amici@acop-asso.org) 06 67 68 69 54, CIO Aulnay/Sevran, 14 rue du Cdt Brasseur Aulnay s/Bois

- un acte éducatif qui vise à aider chaque élève à trouver un sens à sa formation, à s'engager dans ses apprentissages, à identifier les ressources possibles pour surmonter ses difficultés.

C'est dans ce sens que nous concevons notre contribution à la réussite éducative des élèves.

Monsieur le Ministre, quelle place accorderez-vous aux personnels d'orientation de votre ministère pour qu'ils puissent exercer leur métier ? Quelle politique en matière d'orientation mettrez-vous en œuvre pour relancer et développer les moyens, les structures et les services qui contribuent au sein de la Formation Initiale à la finalité éducative.

Quelles mesures prendrez-vous auprès des CO-P/DCIO pour rétablir une Orientation scolaire à la hauteur des enjeux fixés à l'Ecole ?

C'est parce que l'orientation initiale a besoin, elle aussi, d'être refondée que nous souhaiterions pouvoir travailler avec vous de ces dossiers urgents :

- le rôle des CO-P au sein de la formation initiale,
- la place des CIO sur les territoires,
- la situation matérielle déplorable de certains CIO suite au désengagement financier des Conseils Généraux notamment,
- l'annonce concernant la régionalisation du SPO et ses conséquences sur l'orientation initiale.

Sur ces points, nous sollicitons de votre part, Monsieur le Ministre, un rendez-vous de toute urgence.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre sincère dévouement au service public de l'Education Nationale ainsi que nos respectueuses salutations.

Pour l'ACOP-F

Dominique HOCQUARD  
Président



Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues de France

**Contacts** : Président [dominique.hocquard@acop-asso.org](mailto:dominique.hocquard@acop-asso.org) 06 83 29 38 37, CIO Metz Gare, 6 rue François de Curel METZ 03 87 75 33 94  
Secrétaire Générale [sylvie.amici@acop-asso.org](mailto:sylvie.amici@acop-asso.org) 06 67 68 69 54, CIO Aulnay/Sevran, 14 rue du Cdt Brasseur Aulnay s/Bois